



Ventilation et aeration des conseils svp

Par **padbol**, le **13/06/2018 à 13:48**

Bonjourrrrrnest ce que il ya obligation d'avoir une ventilation et aeration rnpour ce qui est de la ventilation il y en a deux dans la piece principale sur une superficie de 48²rnje suis confrontee depuis 2013 a ce jour rnpour ce qui est de l'aeration j'ai ce sentiment que ces fameuses baguettes n'ont aucun effet rnrnque dois je faire aucun repndant aupres de toutes les administrations publiques de la loire rnel quel recours en 2018 de ne pas pouvoir se faire entendre rnrnmerci de votre reponse

Par **amajuris**, le **13/06/2018 à 15:40**

bonjour,rnsi'il s'agit d'un logement, le bailleur doit vous louer un logement décent qui doit comporter notamment:rnrn" des dispositifs d'ouverture et de ventilation adaptés aux besoins d'une occupation normale et au fonctionnement des équipements,"rnsourcer:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2042>rnrnvous écrivez que votre logement est pourvu de 2 systèmes de ventilation.rnje en comprends pas ce que vous voulez quand vous écrivez " aeration j'ai ce sentiment que ces fameuses baguettes n'ont aucun effet"rnrncela ne sert à rien d'écrire à toutes les administrations, il vaut mieux contacter votre bailleur et lui prouver que la ventilation est insuffisante.rnrnsalutations

Par **padbol**, le **13/06/2018 à 18:05**

I

Par **padbol**, le **13/06/2018 à 18:09**

le bailleur fait la sourde oreille rnle proprietaire invisible

Par **jodelariege**, le **13/06/2018 à 18:14**

bonsoir ; il me semble avoir sur un de vos messages que vous aviez trop chaud dans votre logement?,